L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 17 DECEMBRE 1885.

PETITES ANNONCES.

EGARÉE ou volée—Une jument brune (bay) avec l'oreille droite fendue et un pied de derrière blanc, attelée à une charrette de boulanger, à quatre roues, avec une capote blanche. Une récompense libérale sera payée à la personne qui ramènera charrette et jument à M. F. PRÉVOST, Jr., 7 Carondelet Walk, Old Basin Bakery. 17déc—1f

TROUVÉ—Un petit PONY couleur isabelle est entré chez le soussigné. Le propriétaire en y prouvant ses titres, pourra le réclamer en payant les frais de publicité de cet avis. —JNO. WIMBERLY, coin Arabelle et Laurel, Uno District.

MM. THUBERN, dentistes, ont transféré leur cabinet de consultation et de travail des Nos 139 rue Royale et 130 Canal au No 14 rue Baronne. 15 déc—1m

MME A. Elie, au magasin de musique de M. Werlein, 135 Canal, est prête à donner des leçons et orgues : aussi, musique aux prix les plus réduits. 9 déc—1m

UNE femme de couleur sachant bien faire la cuisine, trouvera de l'emploi immédiatement rue de l'Esplanade, 77. Inutile de se présenter sans se munir de bonnes recommandations. 18déc—3f

A LOUER.

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 5sept—f

A VENDRE.

A vendre—Pour cause de départ—Un Café, bien achalandé, vis-à-vis du Marché Francais, rue Decatur, et ayant une bonne clientèle. S'adresser à F. R. Hernandez, 43 Pasage de la Bourse. 17déc—1m

A VENDRE—Mûriers blancs, de 3 à 4 ans, pour la culture des vers à soie, de 20 à 25 piastres le cent. Des orangers aigres au même prix. Par P. BARINQUE, Pépiniériste.
9 déc—7f Avenue Peter et rue du Camp.

A vendre ou à louer—Le coin, bien situé, de Ste Anne et Bourbon, convenable pour siége quelconque d'affaires. Possession immédiate.
29nov—1f LOUIS H. PERRET,
38 Passage de la Bourse.

INSTITUTIONS.

Mlle ODESSA MERCIER,
Professeur de Musique :
PIANO ET SOLFÈGE.
8 s'adresser rue du Canal, No 198. 25oct—f

Mme Vve BERNARD NAUTRÉ

A l'honneur d'offrir ses services au public comme professeur de piano, de solfège et de langues française, anglaise et espagnole. S'adresser au Magasin de Musique de Werlein, rue de Bourbon, ou chez elle, 228, rue des Ursulines. 18 sept—

INSTITUTION OURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

Les cours se Français et d'Anglais comprenant tous les degrés d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, est en plus de la portée à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, au papier, en otre sont offerts aux élèves sans prix extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris

Louis Grunewald,
Agence exclusive pour la vente des célèbres

PIANOS PLEYEL, de Paris,
REPRÉSENTÉE PAR TOUTES LES GRANDES MAISONS DU MONDE.

Ces célèbres Pianos sont mis en vente à des conditions faciles et à des prix très raisonnables Ils sont garantis comme durant le plus dans ce climat.

PLUS DE 86,000

de ces magnifiques instruments sont en usage maintenant, et favorablement connus depuis plus d'un demi-siècle. Soyez certain de visiter mon magasin et d'en examiner le stock, le plus vaste qui se soit jamais vu ici ; on y trouvera les grands Pianos américains

STEINWAY,
KNABE,
SOHNER,
BEHR,
FISHER,

et les Organs sans rivales de Clough & Warren et de Sheringer. Grand assortiment de musique en feuilles, d'instruments de musique, de boîtes à musique, couvertures, tabourets, cordes et tous les articles à l'usage des musiciens. Les acheteurs en trouveront mon assortiment le plus varié qui soit au Sud et les marchandises se vendant au plus bas prix.

Attention spéciale consacrée aux ordres de la campagne. Souvenez-vous de

LOUIS GRUNEWALD,
18 Baronne,
127 Canal.

1er oct 87—1an

Compagnies d'Assurances
LIVERPOOL
and LONDON
and GLOBE,
Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS :
J. F. SCHRODER, président.
NEWTON BUCKNER A. DELVAILLE,
RODOLPH WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836 ; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit :

Actif	$4,407,800 24
Passif	2,670,383 44
Surplus	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est plénipotentiaire autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, inclues aussi la Compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résident.
F. LEE, de puis assistant secrétaire résident.
12nov. 85—1an—Vat.

Nouvelles Marchandises reçues.

NOUVELLES NATTES DE CHINE.

Tapis de Bruxelles à 70 cts la yarde

A. Brousseau's Son
23 & 25....Rue de Chartres....23 & 25
—NOUVEAUX GENRES—
Moquettes, Velours, Bruxelles,
avec et sans bordures.
Stores de Rideaux, Rideaux de dentelle
Toiles cirées, Linoleums,
Nattes de Coco et de Napin
Spring Rollers de Hartshorn aux prix de fabrique.
6 oct—1an

ELKIN & CIE,
100...RUE DU CANAL...100
Ont reçu leur stock d'automne et d'hiver de

TAPIS

Nouveaux modèles très élégants, de Axminstere, Moquettes, Velours, Body Bruxelles, Tapestry Bruxelles, avec bordures assorties, ainsi qu'un choix (importation spéciale) de

TAPIS de VELOURS ANGLAIS BIDEAUX,
Derniers genres.

Soieries, Crêtes, Madras et Portières Turcoman.

Nouveaux modèles de Toiles Cirées, Linoleums et Corticines.

Grand choix de : Devants de cheminée, et Centre Velours, Smyrnes, Orientals, Daghestan, Funjabs, Moquettes, etc.

Stores pour Fenêtres, de modèles nouveaux et de dernier genre.

Aussi—Une grande variété d'articles de tapisserie. 25 oct—1an

CHEVAUX ET MULETS.

Prix du Marché.

Chevaux communs	$ 95@125
Beaux chevaux de trait	150@180
Chevaux de selle et de voiture	175@250
Mulets petits et communs	—@—
Mulets, qualité moyenne	120@145
Mulets pour rizières	250@120
Mulets, première classe	225@250

L. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE A,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle - Orléans, Lne.,
MARDI, 12 JANV. 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE. ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75.000
1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
—
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
200 Lots de	100,	20,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit $6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE
loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
plus de renseignements, écri
b ement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou, traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne,
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à
New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.
ANNONCE JUDICIAIRE.
E. Mayllo vs. James A. Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 15,141.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée affaire C, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain billet à ordre portant les mots et les chiffres suivants :

$8000 00. Nouvelle-Orléans, 6 mai 1882.

Six ans après date, je promets de payer à l'ordre de James Alexander Davidson Huit mille piastres, valeur reçue, avec intérêt au taux de — pour cent par an à partir — jusqu'à paiement.

(Signé) HENRIETTA DAVIDSON.
Endossé par
JAMES A. DAVIDSON.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 déc—15,18,22,26

ANNONCE JUDICIAIRE
W. S. Benedict vs Succession de Mme Marie L. Cass.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 12,602.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 16 janvier 1886, à midi, de la propriétés ci-dessous décrites à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Bernardo, d'Aquedoc, Clio et Erato, mesurant soixante-douze pieds six pouces de face à la rue Bernardo sur une profondeur de cent quarante-trois pieds deux pouces et demi, le côté le plus près de la rue Erato, cent douze pieds six pouces sur le côté le plus près de la rue Clio, sur une ligne s'étendant vers la dite rue Clio, quatorze pieds deux pouces et sept lignes, puis sur une ligne parallèle à la rue Clio, une autre profondeur de trente pieds neuf pouces et demi lignes, et quatre-vingt six pieds huit pouces et sept lignes de largeur dans le fond, conformément à un plan fait par Henry Moelhausen, architecte et arpenteur, en date du 7 mai 1881, et déposé en l'étude de Lucien Hermann, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot touche au lot de l'acquéreur dans la première dite ligne, et mesure trente-six pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro seize qui est borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan fait par Henry Moelhausen, architecte et arpenteur, en date du 7 mai 1881, et déposé en l'étude de Lucien Hermann, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot mesure trente-six pieds de face à la rue St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes parallèles.

3° Deux certains terrains situés aussi dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et bornés par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, et borné par les rues New St-Bernard, Lamothe, Abondance et Marigny, subdivisé en onze lots numérotés de un à onze inclusivement, sur un plan dressé par C. A. De Armas, arpenteur, le 14 mai 1881, et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville comme plan numéro 1,040 ; le dit lot mesure cent dix pieds sept, et c'est la même propriété que le feu Carl Fischer a acquise de Henry Arnaud par acte passé pardevant le dit notaire Ducatel le 14 août 1873.

5° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, et borné par les rues New St Bernard, Marigny, Abondance et Lamothe, subdivisé en onze lots numérotés de un à onze inclusivement, sur un plan dressé par C. A. De Armas, arpenteur, le 14 mai 1881, et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville comme plan numéro 1,040 ; le dit lot mesure cent dix pieds sept, et c'est la même propriété que le feu Carl Fischer a acquise de Philippe Lavergne par acte passé pardevant le dit notaire Ducatel le 16 mai 1874.

6° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville.

Un lot de meubles de maison, saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
9 déc—8,16,21

Theo. M. Hurst vs Jno Carter, Henry Lawson et Jno Ward.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan SAMEDI 9 janvier 1886, à midi, sur le Nouveau Bassin, (côté rue Julia) entre Franklin et Liberty—

La propriété suivante, à savoir :
La goélette Charles Perry, ses meubles, appareils, etc., comme elle se trouve maintenant dans le Nouveau Bassin, côté de la rue Julie, entre Franklin et Liberty.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY, Constable
de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
9déc—16,23,30—janv 6,9.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—

Choice fat par liv. gross	3½@	4
MISSISSIPPI, ALABAMA, &C. GRASS CATTLE.		
1re qualité, par liv	2½@	3
2me qualité, par tête	$12 00@$15 00	
Vaches communes et vieilles	7 00@10 00	
VEAUX—1re qualité, par tête	8 00@ 9 00	
2me qualité, par tête	6 00@ 7 00	
YEARLINGS—1re qualité, par tête	10 00@11 00	
2me qualité, par tête	7 00@ 9 00	
POINCE—Good fat, par tête ou par liv. gross	1	4½@ 5
Cochons fat par liv. gross	—	@ —
MOUTONS—Good fat, par tête	—	@ —
Fair, par tête	—	@ —
VACHES LAITIÈRES—1re qualité, par tête	50 00@75 00	
2me qualité, par tête	30 00@40 00	

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Une occasion rare de faire l'acquisition d'une résidence magnifique dans une des meilleures parties de la ville et dans un quartier des plus aristocratiques. Vente importante par le Shérif Civil de cette, grande portion de terre de valeur formant l'encoignure des rues Prytania et Septième, ilet borné par les rues Coliseum et Hutchins, mesurant 127 pieds améliorations qui s'y trouvent.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. J. Walter Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 15,525.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 décembre 1885, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain situé dans le Faubourg Ste-Marie, Premier District de cette ville, désigné comme le No 9 du carré No 205 de Delord et St-Charles, et borné par les rues Prytania, Coliseum, Septième et Hutchins ; la dite propriété mesure une façade totale de cent vingt-sept pieds à la rue Prytania sur une profondeur en façade à la rue Septième de deux cent quarante pieds plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une belle résidence, et dépendances qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur de la Mechanics and Traders Bank par acte passé pardevant N. N. Trist, notaire, le 21 décembre 1881, et dûment enregistré au bureau de transfert, livre 111, folio 309.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 nov—17 24—1 8 15 19 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le shérif civil de propriétés de valeur et améliorées dans les deuxième et troisième districts.
Antoni Frey vs. Charles Gaulon.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No. 15,377.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 22 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Un certain terrain, situé dans la faubourg Trémé, Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro trente-deux du plan fait par Barthelemy Lelong, arpenteur, en date du 25 mai 1846, et déposé en l'étude de Lucien Hermann, notaire en cette ville, mesurant trente pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de cent vingt pieds de chaque côté, le dit lot étant borné par les rues St-Philippe, Roman, Frieur et Miro.

2° Un certain terrain, situé dans le faubourg Trémé de cette ville, désigné par le No onze du même îlet, compris entre les rues St-Philippe, Roman, Frieur et Miro, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes parallèles.

3° Deux certains terrains situés aussi dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et bornés par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes parallèles.

4° Un certain terrain, situé dans le faubourg Trémé de cette ville, désigné par le No onze du même îlet, compris entre les rues St-Philippe, Roman, et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

5° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

6° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

7° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

8° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

9° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

10° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

11° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

12° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

13° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

14° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

15° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

16° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

17° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

18° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

19° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

20° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

21° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

22° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

23° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

24° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

25° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

26° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

27° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

28° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

29° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

30° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet numéro seize, et borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

Le tout ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies et privilèges appartenant à la dite propriété, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Henri Elmire et Chesnut et désigné comme tel numéro onze sur un plan dressé par Arthur De Armas, arpenteur, et daté du 28 février 1870, lequel plan est déposé comme référence au bureau de W. H. Seignouret, notaire en cette ville, d'après le dit plan, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Henry, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt pieds de chaque côté.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro six, dans l'îlet numéro soixante-quinze, borné par les rues Chaltorne, Derbigny, Annunciation et Dumaine, formant l'encoignure des rues Dumaine et Claiborne, et mesurant trente-et-un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de quatre-vingt quinze pieds, dix pouces, entre lignes parallèles, faisant face sur un côté à la rue Dumaine, d'après un plan dressé par Pilié Seignouret, arpenteur, daté le 10 janvier, 1839, et déposé dans le bureau de F. De Armas, alors notaire en cette ville, et aussi d'après un autre plan de L. Surgi, le 16 juin 1839, et déposé dans le bureau de T. Tureaud, alors notaire en cette ville le 29 décembre 1839.